FORMATION INITIALE TAXI - PREPARATION A L'EXAMEN DE TAXI - ADMISSIBILITE ET ADMISSION

Pouvoir acquérir les compétences nécessaire à la reussite des examens afin d'accéder à la profession de conducteur de taxi dans les Alpes-Maritimes.

La formation complète se prépare en deux épreuves :

- Epreuve d'admissibilité : 160 heures
- Epreuve d'admission : 45 heures

SESSION 1 : ADMISSIBILITE 7 épreuves théoriques 160 heures

EPREUVES D'ADMISSIBILITE COMMUNES

A - Règlementation du transport public particulier de personne

connaître la règlementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : Taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
connaître la règlementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
connaître les obligations générales relatives aux véhicules
connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formations continues
connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personne
connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M. - CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES-COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE NICE
Tél : 0493857001 – Mail : syndicatdestaxisdenice.marie@gmail.com
118 AVENUE DE LA CALIFORNIE — 06200 NICE France
SIRET : 78261979500027
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060601006 auprès du préfet de région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État

connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives : savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
connaître les sanctions administratives et /ou pénales encourues en cas d'infraction à la règlementation ainsi que les voies et délais de recours
connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
avoir des notions sur la règlementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
connaître l'articulation entre les règlementations nationales et locales
connaître le régime des autorisations de stationnement
connaître les règles de tarification d'une course de taxi
connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)
sensibilisation sur le harcèlement **48 heures**

B - Gestion

Connaître et savoir appliquer les principes de base de la gestion et de la comptabilité
Connaître les obligations et documents comptables
Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
Connaître les principes de l'amortissement
Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP…)
Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance…)
Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
Connaître les différentes formalités déclaratives
Connaître la composition et le rôle des chambres de métiers et de l'artisanat
Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) : comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage…)

Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétique (TICPE)
Connaître la règlementation relative çà la taxe de stationnement **32 heures**

C - Sécurité routière

Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées…)
Connaitre et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premier secours à porter…)
Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
Connaître les sanctions des infractions au code de la route
Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens. **32 heures**

D – Français

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports
Comprendre et s'exprimer en français pour :
Accueillir la clientèle,
Comprendre les demandes des clients
Interroger les clients sur leur confort
Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport
Prendre congé des clients **8 heures**

E - Anglais

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

Accueillir la clientèle
Comprendre les demandes simples des clients
Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
Tenir une conversation très simple durant le transport
Prendre congé des clients **8 heures**

EPREUVES D'ADMISSIBILITE SPECIFIQUES TAXIS

F - Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers
G - Règlementation nationale de l'activité taxis ainsi que la gestion propre à cette Activité. **32 heures**

SESSION 2 : ADMISSION 1 épreuve pratique 45 heures

Mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à assurer par sa conduite en circulation la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

Formateur·rice(s) :

- JACQUES CHOTARD
- MARJORIE MARTI

Objectif visé	Méthode d'évaluation
• Etre capable de se présenter et répondre aux épreuves de l'examen de taxi	

Déroulé pédagogique

Journée 1

- ADMISSIBILITE
-

- ADMISSIBILITE

Journée 2

- ADMISSIBILITE
-
- ADMISSIBILITE

Journée 3

- ADMISSIBILITE
-
- ADMISSIBILITE

Journée 4

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 5

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 6

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 7

- MATIN

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M. - CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES-COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE NICE
Tél : 0493857001 – Mail : syndicatdestaxisdenice.marie@gmail.com
118 AVENUE DE LA CALIFORNIE — 06200 NICE France
SIRET : 78261979500027
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060601006 auprès du préfet de région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État

-
- APRES MIDI

Journée 8

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 9

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 10

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 11

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 12

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 13

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 14

-
-
- APRES MIDI

Journée 15

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 16

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 17

-
-
- APRES MIDI

Journée 18

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 19

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 20

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 21

- ADMISSION
-
- ADMISSION

Journée 22

- MATIN
-
-

Journée 23

- MATIN
-
- APRES MIDI

Journée 24

- MATIN
-

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M. - CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES-COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE NICE
Tél : 0493857001 – Mail : syndicatdestaxisdenice.marie@gmail.com
118 AVENUE DE LA CALIFORNIE — 06200 NICE France
SIRET : 78261979500027
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060601006 auprès du préfet de région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État

- APRES MIDI

Journée 25

- MATIN
-
- APRES MIDI

Informations complémentaires

Durée : 205 heures de formation sur 25 jours

Pré-requis :

- Être titulaire du permis de conduire B valide, non probatoire

Public concerné : Afin de pouvoir conduire un véhicule taxi conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire devra acquérir les compétences pour être capable à l'issue de la formation de se présenter aux examens.

Tarif 2 960,00 € HT (Exonération de TVA - Art.261.4.4° a du CGI) Tarif hors examen

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M. - CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES-COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE NICE
Tél : 0493857001 – Mail : syndicatdestaxisdenice.marie@gmail.com
118 AVENUE DE LA CALIFORNIE — 06200 NICE France
SIRET : 78261979500027
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060601006 auprès du préfet de région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État